



**DIALOGUE NATIONAL TRIPARTITE SUR LA GOUVERNANCE DE LA
MIGRATION DE MAIN D'ŒUVRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO**

RAPPORT FINAL

Du 11 au 13 juillet 2022

Kempiski, Fleuve Congo Hôtel/ Kinshasa-RDC



International
Labour
Organization



IOM
UN MIGRATION



Funded by the
European Union



UNHCR
The UN Refugee Agency



UNODC
United Nations Office on Drugs and Crime

I. CONTEXTE

La migration de main d'œuvre préoccupe depuis plusieurs années des organisations internationales (OIT, OIM, etc.) de manière globale et de manière toute particulière, la Communauté des Etats d'Afrique Australe (SADC). A cet effet, les pays membres de la SADC ont adopté un plan d'action sur la migration de main d'œuvre (LMAP) pour la période 2020 – 2025. Ce plan contient trois objectifs stratégiques à savoir :

- **Objectif stratégique 1** : Renforcer les politiques de migration de main-d'œuvre et les systèmes réglementaires pour une meilleure gouvernance de la migration de main-d'œuvre.
- **Objectif stratégique 2** : Protéger les droits des travailleurs migrants et améliorer le plaidoyer et la sensibilisation à leur contribution au développement et à l'intégration régionale.
- **Objectif stratégique 3** : Améliorer la participation des travailleurs migrants aux processus de développement socio-économique dans les pays d'accueil et d'origine.

Le plan d'action de la SADC insiste notamment sur la nécessité des pays membres de la SADC d'élaborer des politiques/instruments nationaux de migration fondés sur les droits et qui soient sensibles au genre.

Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif et améliorer la gestion des migrations dans la région SADC, des dialogues, au niveau de chaque pays membre, sont organisés dans le cadre du projet de gestion de migration en Afrique Australe (SAMM) financé par l'Union Européenne (UE), qui est un programme multi agences des Nations Unies composé de l'Organisation Internationale pour les migrants(OIM), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés(HCR) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et les crimes(ONUDD).

Ce projet a pour objectif, d'améliorer la gestion des migrations dans la région de l'Afrique australe et de l'océan Indien et inclue deux composantes : a) migration de main-d'œuvre ; et, b) migration mixte.

La composante migration de main-d'œuvre du projet est mise en œuvre par l'OIT et l'OIM et comprend sept domaines thématiques : i) Politiques et/ou stratégies de migration de main-d'œuvre sensibles au genre et réglementant la migration de main-d'œuvre au niveau national contribuant à la mise en œuvre du Plan d'action de la SADC sur la migration de main-d'œuvre ; ii) Les normes internationales du travail et la législation nationale sur la protection des travailleurs migrants, ainsi que le plaidoyer sur la contribution des travailleurs migrants au développement ; iii) Accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre (BLMA) dans la région et avec des pays tiers ; iv) Recrutement équitable et emploi décent pour les travailleurs migrants, y compris la législation réglementaire sur les agences d'emploi privées (AEP) et le renforcement des capacités des services publics de l'emploi (SPE) ; v) Portabilité des prestations de sécurité sociale pour les travailleurs migrants au niveau national par le biais du Code de la sécurité sociale de la SADC et le pilotage des directives de la SADC sur la portabilité des prestations de sécurité sociale ; vi) Appariement et profilage des compétences ainsi que reconnaissance des qualifications des travailleurs migrants aux niveaux national et bilatéral, ainsi que soutien au cadre des qualifications de la SADC ; vii) Statistiques sur la migration de la main-d'œuvre (indicateurs, module, inclusion dans les systèmes d'information sur le marché du travail, etc.) et soutien à la création de l'Observatoire du marché du travail de la SADC.

La RDC, en tant que pays membre de la SADC, a exprimé son intérêt de disposer d'une politique de migration qui intègre beaucoup d'aspects dont ceux relatifs aux migrations mixtes et à la migration de main d'œuvre.

C'est dans ce cadre qu'elle a organisé, grâce au soutien du projet SAMM, un dialogue tripartite – gouvernement, organisation syndicale, l'Organisation patronale et société civile – sur la gouvernance de la migration de main d'œuvre du 11 au 13 juillet 2022 au Kempinski Fleuve Hôtel Congo.

Les objectifs suivants ont été assignés au dialogue :

- Expliquer les activités du projet SAMM, se renseigner sur les travaux connexes passés et en cours dans les pays et identifier ensemble les priorités des États membres qui sont axées sur la demande et réalisables, compte tenu de la capacité des ressources humaines et financières de chaque pays.

- Identifier les points focaux (noms, adresses e-mail et numéros de téléphone) pour chaque pays qui sont responsables des domaines thématiques du projet.
- Si possible, établir une feuille de route sur le soutien que le projet SAMM pourrait apporter sur chacun des domaines thématiques identifiés comme prioritaires.

Le présent rapport est élaboré pour rendre compte du déroulement du dit dialogue. Il se décline en 5 points que sont : (i) la cérémonie d'ouverture ; (ii) le déroulement du dialogue ; (iii) les présentations et discussions ; (iv) les principales conclusions et (v) les Recommandations.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux temps forts que sont : (i) le mot de circonstance de Mme. Nteba SOUMANO, Directrice Bureau de Kinshasa, Organisation Internationale du Travail, lu par madame Gloria MORENO FONTES, Cheffe Conseillère Technique au projet SAMM, et (ii) l'allocution de Son Excellence Madame la Ministre de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale, lue par Monsieur UNDJI, son Directeur de cabinet adjoint.

Madame Nteba SOUMANO a tenu d'abord à remercier et à souhaiter la bienvenue à tous les participants. Elle a ensuite, relevé l'importance de la migration de la main d'œuvre dans le développement des pays, notamment les membres de la SADC. Tout en rappelant les objectifs du projet SAMM, elle a relevé que dans plusieurs pays, les instruments permettant une bonne gouvernance de la migration de main d'œuvre ne sont pas adaptés. D'où l'effort que les pays cibles du projet sont appelés à fournir en adoptant une politique qui s'appuie sur les domaines prioritaires clé tels que définis par le projet SAMM. Elle a remercié tous les participants pour leur engagement et les a encouragés à formuler des recommandations pertinentes afin d'améliorer la gouvernance de la migration de main d'œuvre en République Démocratique du Congo.

Dans son mot de circonstance, lu par son Directeur de cabinet adjoint Philippe monsieur UNDJI, Son Excellence madame la ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale de la RDC a encouragé les participants à réfléchir sur les questions liées à la gouvernance de la migration de main d'œuvre. Elle a relevé

l'importance de la migration de main d'œuvre dans le processus de développement des pays et rappelé les caractéristiques des migrations et les différentes motivations.

Par ailleurs, madame la ministre a souligné le fait que les travaux du Dialogue tripartite tombent à point nommé, dans un contexte d'absence de politique de population adéquate et surtout, d'absence de politique de migration de main d'œuvre, question inscrite pourtant, dans le plan national stratégique de développement et dans plusieurs autres instruments nationaux de planification. Elle a évoqué quelques défis auxquels le pays fait face en cette matière :

- Absence de politique nationale de migration de main d'œuvre ;
- Lacunes des données et des statistiques sur la migration de main d'œuvre ;
- Faiblesse sur le plan de la communication et de la sensibilisation ;
- Non ratification des instruments internationaux et manque de coordination ;
- Etc.

Elle s'est engagée à transmettre les résolutions du Dialogue au Gouvernement pour appropriation et mise en œuvre et a, dans la foulée, déclaré ouverts, les travaux du Dialogue tripartite de Kinshasa.

III.DEROULEMENT DU DIALOGUE

Le dialogue tripartite proprement dit s'est déroulé en deux sessions réparties sur 3 jours. La première consacrée à la migration de main d'œuvre, les deux premiers jours et la seconde, axée sur la migration mixte, le dernier jour.

III.1. RESUMES DES PRESENTATIONS

Dans le cadre des discussions du dialogue tripartite tenu à Kinshasa, plusieurs présentations ont été faites permettant d'éclairer les participants sur certaines questions pertinentes de la migration de main d'œuvre en leur fournissant des instruments d'analyse sur la situation en République Démocratique du Congo.

A. MIGRATION DE MAIN D'OEUVRE

1. Premier jour du dialogue : s11 Juillet 2022

(1) Cadres de politiques régissant la migration de main d'œuvre faite par madame Gloria MORENO Fontes

Parlant des cadres de politiques régissant la migration de main d'œuvre, l'oratrice a souligné le fait que 80% de la migration était liée au travail et

cela concerne un certain nombre de secteurs d'activité tels que : L'agriculture, l'industrie, le travail domestique, etc. Quant aux cadres mondiaux et régionaux qui couvrent la migration de main d'œuvre, elle a évoqué notamment l'Agenda 2030 et le Pacte mondial pour les migrations sûres. Elle a détaillé les objectifs de ces **deux instruments** en insistant sur les données sur les migrants et les questions relatives à la portabilité des prestations sociales des travailleurs migrants.

En outre, elle a planché sur les instruments propres à l'Afrique tels que les cadres de politiques de migration révisés pour l'Afrique, le protocole de l'Union africaine pour la libre circulation des personnes, le protocole de la SADC sur la facilitation de la circulation des personnes, etc.

(2) Domaine Prioritaire : Politiques Migratoires sensibles au genre par Gloria MORENO Fontes,

Une présentation succincte de la distribution mondiale des travailleurs migrants par secteur économique a été faite par l'oratrice en rappelant la convention 191 de l'OIT sur les travailleurs domestiques. Il y est renseigné par exemple qu'il y a 73,4% de femmes domestiques parmi les travailleurs migrants et 81,5% des femmes domestiques parmi les travailleurs non migrants. Les femmes représentent la catégorie de la population la plus vulnérable aux abus liés à la migration du travail (précarité de salaire, maltraitance,). D'où la nécessité de concevoir des politiques de migration de main d'œuvre sensibles au genre et qui soient protectrices des droits humains.



(3) Domaine prioritaire clé 2. La protection sociale des travailleurs migrants et les lignes directrices de la SADC sur la transférabilité des prestations de sécurité sociale

Dans sa communication, Mr Aly CISSE a insisté sur les arguments en faveur de l'extension de la protection sociale notamment le fait que plus de 4,1 milliards de la population mondiale soient dépourvues de protection sociales soit environ 51,1% de la population. Il a aussi relevé que plus de 2 personnes sur 3 n'ont pas de couverture de la protection sociale compréhensive. Quant à l'Afrique, moins de 20% de la population est bénéficiaire d'une protection sociale. Il a rappelé que l'extension de la protection sociale aux travailleurs migrants était butée à des barrières légales et pratiques. Cela requiert pour y parvenir l'adoption des mesures aussi bien unilatérales au niveau de chaque pays que multilatérales qui assureront les droits des travailleurs migrants et membres de leurs familles en matière de protection sociale.

(4) Domaine prioritaire clé 3 : Accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre (BLMA)

Dans sa présentation, Madame KENZA a détaillé les différents objectifs des accords bilatéraux de travail et leur valeur ajoutée dans la gouvernance de la main d'œuvre. Elle a souligné que les ABT permettent de :

- Répondre à la demande de main d'œuvre dans les pays de destination
- Garantir l'accès des travailleurs migrants aux marchés du travail étranger
- Faire correspondre l'offre et la demande
- Baisser la migration irrégulière/ formaliser les flux migratoires existants
- Renforcer les liens entre migration et développement
- Promouvoir les liens culturels

Elle a relevé les différentes limites des ABT notamment concernant leur conception, leur contenu, leur suivi, leur mise en œuvre et leur impact et a rappelé quelques messages clés à ce sujet à savoir que les ABT : (1) doivent être conformes aux normes et bonnes pratiques ; (2) dépendent des gouvernements ; (3) demandent plusieurs étapes pour leur signature ; (4) ne sont pas une mesure isolée.

2. Deuxième jour du dialogue : Mardi, 12 juillet 2022

Quatre présentations ont fait l'objet de cette session de travail. Il s'agit :

(1) Domaine prioritaire clé 5 : Statistiques sur la migration de main-d'œuvre de la RDC par monsieur Jesse MERTENS, Spécialiste des statistiques sur la migration de la main-d'œuvre, B.I.T

L'orateur s'est appesanti sur les difficultés qu'éprouve la RDC dans la production des données relatives à la migration de la main d'œuvre. Toutes les statistiques utilisées dans ce domaine par l'OIT sont tirées de l'enquête 1.2.3 de 2012. Il a par ailleurs donné quelques indications sur l'évolution du stock des migrants en RDC dont le pic a été atteint en 1995. Quant aux déplacés internes, il a affirmé qu'au regard de leur nombre croissant (5.5 millions) des politiques adaptées devraient être adoptées en prenant en compte cette problématique. Par ailleurs il a relevé qu'au niveau de la SADC, un observateur du marché du travail a été mis en place afin de suivre les questions de la migration du travail en procédant notamment à la collecte des informations sur le marché du travail et à l'harmonisation des statistiques des pays membres de la SADC. Après avoir énuméré les principaux indicateurs de la migration de main d'œuvre, il a insisté sur le soutien qu'apporte le projet SAMM aux pays membres de la SADC en matière des données statistiques et ce, sur demande du pays concerné.

(2) Domaine prioritaire clé : 6. Initiative sur le Recrutement équitable des travailleurs migrants par Madame HEIKE

Sa présentation s'est notamment articulée autour de l'Initiative pour le Recrutement Equitable de l'OIT. Elle a notamment affirmé que cette initiative travaille avec les gouvernements pour changer les lois, renforcer les capacités des pays en matière de recrutement équitable en mettant en évidence l'engagement de l'IRE avec les syndicats, les agences de recrutement ainsi que les organisations patronales des employeurs. Elle a par la suite donné les grandes étapes du recrutement équitable à savoir : (1) à la sélection, (2) au transport, (3) au placement, (4) au retour dans le pays d'origine.

L'oratrice a indiqué quelques aspects qui peuvent rendre un processus de recrutement équitable, avant de donner à contrario les caractéristiques d'un

recrutement inéquitable : (a) recrutement menteur, (b) recrutement coercitif, (c) recrutement abusif, (d) recrutement discriminatoire, (e) faux recrutement, (f) facturation des commissions. Afin de règlementer le secteur de recrutement en le rendant équitable, elle a formulé quelques propositions telles que légiférer sur l'enregistrement ou la licence à octroyer des agences de recrutement ainsi que l'adoption d'un code de conduite volontaire.

(3) Domaine prioritaire : Portabilité des Bénéfices de la Sécurité sociale par Monsieur Aly CISSE, Consultant BIT sur la Protection Sociale

Dans sa présentation Monsieur ALY CISSE a relevé les principaux problèmes nécessitant la mise en œuvre des mécanismes de portabilité des prestations sociales. De telles dispositions sont nécessaires dans les cas ci-après : (1) Absence des PS, (2) Perte de PS, (3) Période de contribution et (4) Coordination des différents régimes.

Articulant sur les mécanismes de coordination et/ou d'harmonisation, l'orateur a suggéré de procéder à la coordination afin d'assurer aux travailleurs migrants la portabilité de leurs prestations sociales. Ceci suppose des accords en matière de sécurité sociale entre pays. Ces accords pouvant être multilatéraux ou bilatéraux. Il a insisté sur les bases, inspirées des conventions (102, 118 et 157) et de la recommandation 167 de l'OIT, qui doivent présider à la conclusion de ces accords, à savoir : (a) égalité de traitement entre travailleurs migrants et nationaux, (b) détermination de la législation applicable, (c) conservation des droits acquis et (d) conservation des droits en cours d'acquisition.

Il a par ailleurs, donné quelques exemples de bonnes pratiques en matière de coordination dont le plus achevé est le cas des 27 pays de l'UE. Il a clos sa présentation en décrivant les lignes directrices de la SADC sur la portabilité des prestations sociales pour les travailleurs migrants. A ce sujet il a relevé que ces lignes sont non contraignantes et concernent tous les pays membres de la SADC.

(4) Domaine prioritaire clé 7 : reconnaissance des compétences des travailleurs migrants et cadre des qualifications de la SADC

Enchaînant avec sa présentation sur les questions de reconnaissance des compétences, l'orateur s'est appesanti sur la relation entre la migration et le développement des compétences. Il a notamment indiqué que les questions

majeures qui se posent dans ce domaine sont relatives (1) à la Fuite des cerveaux, (2) au gain des compétences, (3) à la circulation des compétences, etc. Plusieurs dimensions des compétences de la migration du travail sont évoquées, à savoir : (a) compétences, (b) qualifications, (c) développement des compétences, (d) apprentissage fondé sur le travail. Aussi a-t-il suggéré aux participants au dialogue tripartite de plancher sur la manière dont on traite les compétences, sur l'inadéquation compétence-formation ainsi que sur le questionnement du travail des institutions de reconnaissance des compétences dans notre pays.

3. Troisième jour : 13 juillet 2022

(1) Domaine prioritaire clé 4 : normes internationales du travail par Madame AMANDA

L'oratrice a fait une revue détaillée des Conventions et recommandations de l'OIT qui assurent la protection des droits des travailleurs migrants. Elle a axé son intervention sur les instruments internationaux qui protègent notamment contre la discrimination dans la prise en compte des droits des travailleurs migrants.

Elle a indiqué la portée des différentes Conventions internationales et recommandations pertinentes en donnant un aperçu éclairé du niveau de ratification de quelques pays concernés et de la RDC en particulier. Quant à la mise en œuvre de ces instruments, le constat est et reste mitigé, si pas amer, en raison de la faible ratification de plusieurs instruments et d'une volonté politique des gouvernements moins engagée.

B. MIGRATION MIXTE

(2) Concrétiser le mandat du HCR : Protéger et assister ses personnes relevant de sa compétence

Madame Tahi isabelle Assouan, GEV protection Officer au HRC a, d'entrée de jeu, circonscrit les interventions du HRC en RDC comme partout ailleurs dans le cadre de la Convention de 1951 sur la protection des réfugiés.

Elle a rappelé que les besoins en RDC étaient importants et même massifs, dans ce domaine. Au 30 juin 2022, le pays accueillait plus d'un demi-million

de réfugiés et de demandeurs d'asile soit 518.505, et plus de 5,6 millions de personnes déplacées internes.

L'un des défis dans la mise en œuvre des différents programmes a-t-elle souligné, reste le financement. Elle a rappelé à ce sujet que la RDC était l'une des opérations du HCR les plus sous-financées au monde. En date du 30 juin 2022, seulement 19% du montant de 225 millions de dollars prévu au budget en début d'année avaient été obtenus. Cette pénurie de fonds affecte de façon significative la vie des personnes contraintes de fuir. Elle a insisté sur le fait que toutes les actions du HCR, sur terrain, sont menées en étroite collaboration avec les organismes gouvernementaux regroupés au sein de la Commission Nationale pour les Réfugiés « CNR ».

(3) Dialogue sur la migration mixte, Mr Christian Ilunga /Direction des congolais de l'Etranger

Après avoir donné un aperçu sur la migration mixte en RDC avec les défis liés à celle-ci notamment la gestion des frontières, le trafic illicite des migrants et la traite des personnes, l'intervenant a axé sa présentation sur la Direction des congolais de l'Etranger dont la mission est entre autres d'accompagner le processus de migration des congolais, les projets de développement des congolais de l'étranger en RDC ainsi que le processus de retour des congolais désireux de rentrer au pays.

Il a relevé plusieurs réalisations pouvant être mises à l'actif de cette Direction, à savoir : (1) le rapatriement de plus de 3000 congolais bloqués à l'étranger lors du conflit russo-ukrainien ; (2) le rapatriement de plusieurs congolais de l'Afrique du Sud, victimes de la xénophobie ; (3) l'accompagnement multiforme de certains congolais vivant en Inde et aux Emirats arabes, victimes d'abus de tout genre (maltraitances, ...).

III.2. DISCUSSION

Ces différentes présentations ont suscité des débats et échanges très intéressants. Pour l'essentiel, convient-il de le relever, les thématiques suivantes ont particulièrement retenu l'attention des participants à savoir (1) la collecte, le traitement et l'analyse des données probantes, (2) les politiques sensibles au genre, (3) le recrutement équitable, la concrétisation du mandat du HCR, (4) les normes

internationales du travail, (5) les accords bilatéraux, (6) les interventions de la Direction des congolais de l'étranger et, (7) la nécessité de disposer d'une politique de migration de main d'œuvre.

S'agissant de la collecte des données, les délégués se sont accordés sur le fait que les statistiques en matière de planification et de gouvernance de la migration de main d'œuvre étaient un sacré défi pour le pays. Ils ont ainsi proposé notamment une meilleure coordination entre les différents acteurs concernés, la mise en place d'un référentiel identique, l'identification des indicateurs et la détermination de la méthodologie spécifique pour faciliter la collecte et l'analyse des résultats, le financement des programmes statistiques.

Une discussion a également eu lieu à ce niveau suscitée par un délégué qui s'est interrogé sur la fiabilité des données statistiques de la RDC. Des précisions ont été apportées selon lesquelles l'organe des Nations Unies en charge de cette question travaille en étroite collaboration avec les structures étatiques, l'Institut National de la Statistique pour le cas de la RDC.

Pour les normes internationales du travail, les discussions ont tourné autour du défi que pose la ratification des instruments juridiques importants notamment les Conventions 97 et 143 ainsi que les recommandations 86 et 151 qui les accompagnent.

Il a été ainsi fortement encouragé qu'à défaut de la convention 97, le pays puisse au moins ratifier la 143 qui a une portée plus large et dont le processus de ratification est plus souple car il peut concerner les différentes parties du texte distinctement.

En ce qui concerne les accords bilatéraux, les discussions ont mis en lumière leur nécessité pour la RDC qui est entourée de neuf voisins et est membre de plusieurs Communautés Economiques Régionales. L'impact de ces outils a été reconnu dans l'amélioration de la protection des droits des travailleurs migrants et sur la régulation des flux migratoires irréguliers. Il est donc nécessaire pour le pays de procéder à l'identification des opportunités d'accords bi et multilatéraux en matière de la protection sociale.

A l'issue de l'exposé très riche de Madame Tahi Isabelle sur la concrétisation du mandat du HCR, compte tenu de la sensibilité, la question de la

gestion des réfugiés dans le contexte de la crise à l'est du pays particulièrement, les discussions se sont focalisées sur le rôle du HCR dans le contrôle des flux des réfugiés (les Mbororo notamment) à la base de l'insécurité dans cette partie du pays.

L'oratrice a insisté sur le fait que les actions du HCR s'inscrivaient dans le cadre de la Coopération avec la RDC qui l'a invitée. Aussi, la protection des frontières et la reconnaissance du statut de réfugiés relèvent de la souveraineté du pays. Elle a rappelé aussi que le Statut de réfugié était reconnu à travers un organisme étatique interministériel qu'est la Commission Nationale des Réfugiés avec lequel d'ailleurs il collabore pour toutes les interventions de terrain. Cet argumentaire a été soutenu par les experts de la Commission Nationale des Réfugiés.

S'agissant de la délicate problématique du recrutement équitable, il a été établi que ce phénomène est plus constaté dans les secteurs (informel surtout) qui emploient les travailleurs faiblement qualifiés notamment les femmes. Cette catégorie est la plus vulnérable et la plus exposée aux abus. C'est à ce stade qu'une question importante a été posée et pour laquelle des solutions idoines doivent être trouvées sur le contrôle des annonces d'offres d'emplois sur les réseaux sociaux. Il a donc été fortement recommandé le renforcement des capacités de l'Inspection Générale du Travail dans son rôle de contrôle de la législation en matière de travail, l'amélioration de la législation pour prendre en compte et améliorer la Protection sociale des travailleurs migrants surtout ceux évoluant dans le secteur informel ainsi que les travailleurs domestiques.

La question des abus que subissent certains congolais aux Emirats et en Inde évoquée dans l'intervention de Monsieur Christian Ngoie a suscité un vif débat sur l'autorisation de fonctionnement, le recensement et le contrôle des agences de voyage et autres qui prolifèrent dans le pays. L'intervenant a reconnu que des efforts doivent être fournis dans ce domaine car en effet, la plupart de ces agences ne fonctionnent qu'avec des numéros de registre de commerce et la Direction des congolais de l'Etranger n'a pas de droit de regard sur leurs activités.

Quant à l'opportunité d'une politique de migration pour la RDC, un aperçu sur la gouvernance de la Migration de main d'œuvre a été donné par Monsieur KIONGA Michel, Point Focal du projet Migration de main d'œuvre, pour alimenter les débats. Il a mis en exergue les différents défis notamment le manque

d'une politique en tant que stratégie du pays, l'absence de coopération, coordination et cohérence entre les différents acteurs dans ce secteur mais aussi la difficulté liée à la collecte des données probantes, sans oublier le déficit communicationnel dont souffre cette problématique. Tout cela a entraîné un faible intérêt du politique sur cette question importante qui, du reste, s'impose à tous.

Une discussion très animée sur la nécessité de disposer d'une politique de la migration était engagée. Les uns ont suggéré l'élaboration d'une politique qui ne se limiterait qu'aux aspects liés à la main d'œuvre, alors que d'autres ont estimé que l'on pouvait profiter de l'appui du Projet pour avoir une politique globale de la migration qui prendrait en charge la question de la migration de main d'œuvre.

Un expert du ministère du Travail a relevé le fait que le ministère du Plan ne serait pas disposé à endosser une autre politique sectorielle. Selon lui, le pays compte plusieurs politiques sectorielles dont la plupart souffre de non-mise en œuvre. Il a donc proposé, à la place d'une politique, une stratégie qui servirait à l'opérationnalisation de l'axe 7 de la politique nationale de l'Emploi et de la formation professionnelle consacré entre autre à cette question.

En définitive, et face au vide constaté en ce qui concerne la gouvernance de la migration, il a été acté qu'une politique globale de migration, accompagnée d'une stratégie spécifique sur la migration de main d'œuvre, soit élaborée. Un consultant devrait être recruté par le Projet SAMM quant à ce.

IV. LES PRINCIPALES CONCLUSIONS

Outre les conclusions qui découlent, de manière tacite, des différents échanges et reprises dans la section précédente, les experts au Dialogue tripartite de Kinshasa ont identifié les domaines prioritaires en rapport avec la gouvernance de la migration de main d'œuvre pour lesquels l'accompagnement du projet SAMM est requis. Il s'agit des domaines relatifs aux aspects ci-après :

- (i) Formulation d'une politique nationale de migration assortie d'une stratégie de la migration de la main d'œuvre ;
- (ii) Amélioration de la législation concernant le recrutement équitable et renforcement des capacités de l'Inspection Générale du Travail ainsi que l'Office National de l'Emploi ;

- (iii) Formulation d'un plaidoyer sur la ratification des conventions 143 et 97 sur la protection des droits des travailleurs migrants ainsi que les recommandations 86 et 151 qui les accompagnent ;
- (iv) Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la sensibilisation sur les droits des travailleurs migrants ;
- (v) Appui à la mise en place de la portabilité des prestations sociales pour les travailleurs migrants ;
- (vi) Promotion des accords bilatéraux de main d'œuvre avec les pays membres de la SADC ;
- (vii) Appui à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des données probantes en matière de migration de main d'œuvre ;
- (viii) Appui à la mise en place d'un cadre institutionnel pour renforcer la coopération, la coordination et la cohérence dans la gouvernance de la migration de main d'œuvre.



V. LES RECOMMANDATIONS

A l'issue des travaux en plénière, et après débats et échanges riches et fructueux, les participants au Dialogue ont formulé et adopté les recommandations au gouvernement. IL s'agit de :

- Accroître la sensibilisation, surtout à l'endroit des travailleuses migrantes qui évoluent dans le secteur informel/domestique ;
- Mener les enquêtes sur les travailleurs migrants afin de mieux les connaître et d'identifier leurs besoins (problèmes) de manière spécifique ;
- Organiser les formations de renforcement des capacités en faveur des travailleurs migrants afin d'accroître leur employabilité ;
- Développer une stratégie visant l'amélioration des conditions des travailleuses migrantes de manière spécifique ;
- Renforcer la sensibilisation afin de baisser sensiblement les discriminations dont les femmes travailleuses migrantes sont victimes ;
- Multiplier les programmes d'incitation à la scolarisation de la jeune fille afin de réduire sa marginalisation dans le monde du travail ;
- Inciter les jeunes filles à suivre des études scientifiques permettant d'accroître leurs opportunités pour des emplois stables ;
- Accroître la sensibilisation des travailleurs migrants sur leurs droits et obligations en matière de sécurité sociale ainsi que les formalités y relatives ;
- Simplifier les formalités administratives permettant aux travailleurs migrants d'être enrôlés au régime de sécurité sociale ;
- Développer des mécanismes d'organisation des travailleurs du secteur informel en coopératives devant faciliter leur prise en compte en matière de sécurité sociale ;
- Initier des discussions en vue de conclure des accords bilatéraux avec des pays pourvoyeurs de main d'œuvre et ceux de destination des travailleurs congolais ;
- Mener une étude permettant d'identifier les pays susceptibles de conclure des accords bilatéraux ou des protocoles d'entente avec la RDC en matière de migration de main d'œuvre ;

- Développer des mécanismes devant garantir le recrutement équitable et égalitaire des travailleurs migrants afin de prévenir leur exploitation ;
- Etendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle, aux indépendants y compris aux travailleurs migrants ;
- Ratifier la convention 160 de l'OIT et mettre en œuvre la recommandation 170 sur les statistiques du travail en vue de renforcer les instances de décision dans le secteur de l'emploi ;
- Mettre en place un système d'information et d'analyse du marché du travail afin de renforcer la gouvernance de la migration de main d'œuvre et du marché du travail ;
- Harmoniser les outils de production de données entre l'INS et toutes les agences gouvernementales concernées par les questions des travailleurs migrants ;
- Solliciter l'assistance technique du BIT dans la production, le traitement et l'analyse des données relatives à la migration de main d'œuvre ;
- Solliciter l'appui du projet SAMM dans l'élaboration d'une politique nationale de migration ;
- Créer un cadre interministériel de coordination des activités devant réfléchir sur l'élaboration d'une politique de migration ;
- S'inspirer de bonnes pratiques sur l'élaboration de politique de migration des pays ayant achevé le processus. Des missions pourront être menées auprès des pays qui ont fait des avances dans ce domaine ;
- Solliciter l'appui du projet SAMM à la mise en œuvre, diffusion et vulgarisation du cadre nationale de certification et de qualification (CNC/Q) de la RDC et à sa commission Nationale de Certification professionnelle. Cet appui pourra contribuer à la reconnaissance des compétences des migrants et à la mobilité professionnelle des travailleurs ;
- Formuler un plaidoyer à la mise en œuvre des dispositions de la loi de 2002 portant sur les réfugiés en RDC et sur la reconstitution de la Commission Nationale pour le Réfugiés en intégrant les partenaires sociaux.

De manière spécifique, les recommandations ci-après ont été formulées :

Au projet SAMM :

Accompagner la RDC dans :

- l'élaboration de la politique de migration et de la stratégie de mise en œuvre de la migration de main d'œuvre ;
- la mise en œuvre d'une base des données sur les travailleurs migrants (un observatoire sur les travailleurs migrants) et une base des données des compétences nécessaire dans la perspective de la conclusion des accords bilatéraux de main d'œuvre ;
- La mise en place d'un Cadre Institutionnel de concertation sur la migration de main d'œuvre

Aux organisations des employeurs :

- Intégrer les questions de genre dans la politique de recrutement en interne et de promotion professionnelle ;
- Promouvoir le recrutement équitable et égalitaire de tous les travailleurs ;

Aux organisations syndicales et professionnelles

- Accroître la sensibilisation des travailleurs migrants sur leurs droits en matière de travail et de protection sociale ;
- Sensibiliser les travailleurs et les employeurs dans la prise en compte de dimensions genre dans le recrutement et la promotion professionnelle

VI. CEREMONIE DE CLOTURE DU DIALOGUE

La clôture du Dialogue a été marquée par le mot de remerciement de Monsieur Michel KIONGA, Modérateur et représentant du Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale. Il a, à cet effet, exprimé, au nom de Son Excellence Madame la Ministre de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, toute sa gratitude à l'Organisation Internationale du Travail et au Projet SAMM à travers sa cheffe programme, Madame Gloria Moreno Fontes. Tout en remerciant les participants pour leur disponibilité, Mr KIONGA a émis le vœu de voir être mis en place, dans un bref délai, le cadre intersectoriel sur la migration.

VII. ANNEXES

S'agissant de la participation, 39 personnes ont participé aux travaux du dialogue tripartite tenu à Kinshasa. Les femmes ont représenté 20,5% de tous les

participants. Voir les listes de présence dans les documents qui accompagnent le rapport final.



Fait à Kinshasa, le 20 aout 2022

TSHOMBA KABULA Guy

Rapporteur